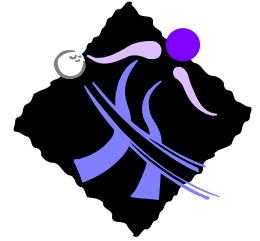


# C.S.P.C.Q.P.

CONFERENCE SUISSE DES  
PRESIDENTS CANTONAUX DE QUILLES SUR  
PLANCHES



## CHAMPIONNATS SUISSES INDIVIDUELS

( Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023)

### Règlement de jouerie

- 1) La compétition est ouverte à tous les joueurs et joueuses en possession d'une licence cantonale en cours.
- 2) Cette compétition se dispute en 6 catégories, à savoir :
  - 1) série **Elite**
  - 2) série **A**
  - 3) série **B**
  - 4) série **Dames** (la totalité des dames)
  - 5) série **Vétérans 1**
  - 6) série **Vétérans 2** (obligatoire pour tous les joueurs âgés de 65 ans dans l'année)
- 3) Sans tenir compte des vétérans et dames, la répartition pour les différentes catégories se fera sur la base de tous les autres joueurs ayant participé à la compétition et ceci dans les proportions suivantes :

**Elite :** 25 % des joueurs. (mélange Elite-A)  
**Série A :** 35 % " (solde Elite – mélange A + B)  
Le solde des joueurs actifs sera classé en série B.

**Série vétérans:**  
**V1:** 40% des joueurs. (mélange V1-V2)  
**V2:**(solde V1 + solde V2)

Un joueur ayant été classé en Elite ou en A, ou promu en A lors de son dernier classement jouera en V1 dès l'année de son 65<sup>ème</sup> anniversaire. De même un joueur ayant été classé en B ou relégué en B lors de son dernier classement jouera en V2 dès l'année de son 65<sup>ème</sup> anniversaire.  
Un vétéran 1 qui ne participe pas à un championnat suisse ne change pas de catégorie, ceci pendant 3 (trois) ans. Au-delà, il sera relégué en V2  
Le titre de **champion suisse individuel toutes catégories** sera attribué au plus haut résultat, toutes catégories confondues. En cas d'égalité, chacun garde son rang.  
Un titre de **champion suisse individuel** sera attribué dans chaque catégorie.
- 4) Un joueur n'ayant jamais participé à un championnat suisse sera classé dans la même catégorie que sa licence cantonale en cours. **Les dames, vétérans** seront inscrits dans leurs séries respectives.
- 5) Un joueur inscrit dans le fichier central et qui ne participe pas à un championnat suisse ne change pas de catégorie, ceci pendant 3 (trois) ans. Au delà, il sera relégué en série inférieur.
- 6) Il n'y aura pas de licence suisse. Par contre, le joueur sera inscrit sur un fichier central et sera classé chaque année selon son résultat acquis en championnat suisse.
- 7) Le nombre de prix par catégorie sera décidé chaque année en fonction du budget alloué par la convention et du nombre de participant.
- 8) Le joueur ayant payé son inscription et qui n'a pas participé à la jouerie, pourra obtenir le remboursement de son inscription pour raison de force majeure. Le remboursement se fera par la fédération organisatrice.

- 9) Chaque joueur ou joueuse doit s'inscrire. L'inscription devient valable après paiement à la fédération organisatrice.
- 10) Le tournus imposé par la fédération organisatrice ainsi que les dates et heures de joueries sont obligatoires pour tous les joueurs. Toutes dérogations à cet article doivent être acceptées par le responsable d'organisation.
- 11) La compétition se joue sur 4 (quatre) planches à raison de 5 coups d'essai obligatoire et 30 (trente) coups de boule par planche. Les planches choisies par la fédération organisatrice ne pourront plus être retouchées pour la compétition.
- 12) Chaque joueur a l'obligation de jouer avec 2 (deux) boules au minimum, se trouvant dans le rebouloir. Les boules privées sont interdites.
- 13) Un coup d'essai sera accordé au joueur victime d'un arrêt de jeu (panne mécanique, électrique ou corde cassée), seulement si le joueur le demande. Les cordes nouées n'entrent pas en ligne de compte.
- 14) Si la première quille est déplacée suffisamment pour pouvoir être remplacée par une autre, le coup est valable. Seules les quilles tombées seront comptées.
- 15) Le secrétariat est assuré par la fédération organisatrice. Des tirelires pourront être placées sur chaque jeu, afin de couvrir les frais éventuels
- 16) Le joueur signera sa feuille de jouerie sur le dernier jeu, reconnaissant ainsi l'exactitude de son résultat. En cas de contestation, le joueur le fera savoir aux responsables d'organisation, à savoir : au Président technique et au responsable d'organisation.
- 17) Tous les cas non prévus dans ce règlement seront tranchés par la convention dans un esprit de justice

**La Présidente VD**  
*Patricia Buchs*

**Le Président FR**  
*Laurent Deschenaux*

**Le Président VS**  
*Stefan Hug*